

PROCEDURE LEGALISATION

Marche à suivre :

1. Faire légaliser les documents auprès de la :

- Chambre de commerce cantonal : pour les certificats d'origines et factures.
- Chancellerie d'Etat du Canton : pour tout autre document (contrat, pouvoir, extrait de Registre du commerce, traduction, etc.)

2. Envoyer votre dossier à notre Chambre avec 2 enveloppes affranchies :

- À l'adresse d'Ambassade ou Consulat Arabe concerné, pour transmettre le dossier
- À votre adresse, pour le retour du dossier par l'Ambassade/ Consulat

Veuillez indiquer sur le document la destination de pays Arabes et le nom et l'adresse de la société concernée en Suisse.

3. Frais de visas de documents :

Paiement en avance par virement bancaire, nous n'acceptons pas d'argent dans l'enveloppe. Veuillez joindre l'original du récépissé de paiement acquitté à votre envoi.

Dossiers:	Prix pour membre (TVA 8.1% incluse)	Prix pour non-membre (TVA 8.1% incluse)
1 Certificat d'original & 1 facture originale = 1 dossier	CHF 75.70	CHF 86.50
Tout autre document original (contrat, pouvoir, extrait de Registre du commerce, traduction, etc.)	CHF 75.70	CHF 86.50
Copie	CHF 10.80 par copie	CHF 10.80 par copie
Frais de virement CCP à ajouter au total Sauf pour un paiement électronique	CHF 2.50 par virement	

4. Paiement:

PostFinance La Poste Suisse : n° **CCP 17-160 650-4**

IBAN: CH77 0900 0000 1716 0650 4

BIC POFICHBEXXX

À notre bureau : veuillez joindre l'original du récépissé de paiement acquitté.

Nous légalisons de 9h00 à 13h00, du lundi au vendredi.

Aucun remboursement n'est possible.